Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 138 (2012)
Heft: 01: Vie moderne

Werbung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lassen Sie sich vom Küchengeflüster in den Bann ziehen – an der Swissbau

Piatti
Die Schweizer Küchenmacher

Ein Unternehmen der
AFG
Arbonia-Forster-Holding AG

Mehr als 80 kompetente Partner beraten Sie gerne. www.piatti.ch

www.kaldewei.com

KALDEWEI

Savoir marier le sens du style à l'esprit de pionnier, parfaire la synthèse de confort et d'élégance sans jamais perdre de vue le soin attentionné du détail, voici ce qui a abouti à la création de la nouvelle Asymmetric Duo. Réalisé en acier émaillé 3,5 mm de qualité premium de Kaldewei. Garantie 30 ans.

L'ESTHETIQUE DE L'ASYMETRIE

Asymmetric Duo – ergonomique, stylée, extravagante.

COMMUNE DE MEYRIN

Aménagements extérieurs de l'écoquartier « Les Vergers »
Mandats d'étude parallèles de projets à un degré en procédure sélective

Adjudicateur et maître de l'ouvrage
Mairie de Meyrin

Organisateur
Urbaplan, Genève

Objet des mandats d'étude parallèles
La commune de Meyrin va accueillir sur son territoire un nouveau quartier résidentiel (l'écoquartier « Les Vergers ») offrant environ 1070 logements (115 000 m² de SBP), des surfaces d'activités (24 000 m²) ainsi que des équipements publics et des parkings souterrains. L'ensemble occupe un terrain en pente de 16 ha, orienté vers le Jura. Plusieurs propriétaires se partagent le terrain, dont la commune qui détient environ 48% des droits à bâtir. Tous les propriétaires, tant privés que publics, collaborent à la mise en œuvre d'un écoquartier répondant à de hautes qualités environnementales, sociales et économiquement supportables. Dans cet esprit, l'ensemble des espaces extérieurs (publics, privés, semi-publics) fera l'objet d'une planification globale afin de garantir un standard de qualité similaire sur l'ensemble de l'opération.
Pour répondre à ces objectifs, la Commune, en étroite collaboration avec les propriétaires privés, organise des mandats d'étude parallèles, dont l'objet est le développement d'un concept d'aménagement et d'entretien de l'ensemble des espaces extérieurs du quartier, y compris les nouvelles dessertes. Le niveau est d'un avant-projet sommaire.

Genre de mandats d'étude parallèles et type de procédure
La procédure est organisée sous la forme de Mandats d'Etude Parallèles (MEP) de projets en procédure sélective, en conformité avec le règlement SIA 143 des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie, édition 2009.
A l'issue de la procédure, trois équipes pluridisciplinaires seront sélectionnées par le collège d'experts sur la base des dossiers de candidature.

Collège d'experts

Président

M. Gilles VEXLARD	Architecte-paysagiste, Paris

Membres

Représentants des MO

Mme Monique BOGET	Conseillère administrative
M. Pierre-Alain TSCHUDI	Conseiller administratif
M. Jean-Marc DEVAUD	Conseiller administratif
M. Philippe MAAG	Ingénieur HES, Chef de projet Vergers, Ville de Meyrin
M. Olivier MORAND	Architecte EPFL-IEI-FAS-SIA, Chef de service urbanisme, travaux publics et énergie, Secrétaire général adjoint, Ville de Meyrin
M. Olivier CHATELAIN	Architecte-paysagiste, horticulteur, Chef de service de l'environnement, Ville de Meyrin
M. Eric CORNUZ	Conseiller municipal
M. Laurent TREMBLET	Conseiller municipal
M. Jean-François GIRARDET	Conseiller municipal
Mme Delphine GUERIN	Dr en psychologie, Représentante des propriétaires
M. Philippe RENAUD	Architecte EPFL, Représentant des propriétaires
M. Roger BEER	Ingénieur forestier EPFZ, Ancien chef du service des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Genève, Représentant des propriétaires

Membres professionnels

Mme Marie-Paule THOMAS	Urbaniste-sociologue, Dr. ès Sciences, EPFL
Mme Christina WOODS	Architecte (Université de Harvard), SIA, Rougemont
M. Nicolas HASLER	Architecte-paysagiste, DGNP-DIM
M. Laurent DAUNE	Architecte-paysagiste HES, professeur HEPIA
M. Francesco DELLA CASA	Architecte EPFL, Genève

Suppléants

Mme Sasa HAYES	Conseillère municipale
Mme Anne GROSSMANN	Economiste, Créateurs Immobiliers
M. Alexandre MALACORDA	Géographe-urbaniste, SUTPE, Ville de Meyrin
M. Jacques ROBERT	Conseiller municipal
M. Robert TILLMANN	Conseiller municipal
M. Jean-Philippe HULLIGER	Conseiller municipal

Conditions de participation
La constitution d'un pool pluridisciplinaire de mandataires est obligatoire. Il appartient au participant de constituer son équipe. Le pool doit au moins disposer de compétences en matière d'urbanisme, de transports et de déplacements, d'infrastructures routières et de paysage. Le pilote est un architecte, un urbaniste, un aménagiste ou un architecte-paysagiste.
Les participants doivent être établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, qui offre la réciprocité aux mandataires suisses. Les conditions de participation détaillées figurent au point 1.6 du programme des MEP, téléchargeable sur www.simap.ch.

Indemnités des mandataires
Une indemnité forfaitaire de CHF 35 000.– HT, y compris les déplacements et les frais divers et annexes sera accordée à chacune des trois équipes sélectionnées qui remettra, dans les délais, un avant-projet sommaire remplissant les exigences du cahier des charges.

Délais prévus
Publication sur www.simap.ch : 23.1.12
Délai pour poser des questions par écrit sur www.simap.ch : 3.2.12
Réponses aux questions par écrit sur www.simap.ch : 10.2.12
Dépôt des dossiers de candidature : 24.2.12 à 16 heures
Notification de décision d'attribution des mandats d'étude parallèles : 5.3.12
Mandats d'étude parallèles : mars 2012 à octobre 2012

Le lancement des MEP est dépendant du vote du crédit par le Conseil municipal. Ce vote devrait intervenir à fin janvier 2012. Dans le cas d'un vote négatif, la procédure de sélection des candidats serait interrompue, sans que cela ne donne droit à des indemnités.

Modalités de participation
Le programme des MEP est déterminant pour la procédure et les mandats d'étude parallèles. Il est téléchargeable, avec tous les documents nécessaires à la constitution du dossier de candidature, sur le site www.simap.ch.

Stadt Winterthur

Projektwettbewerb im selektiven Verfahren Neues Polizeigebäude Obermühlestrasse

Ausschreibende Stelle
Stadt Winterthur, Departement Bau
Amt für Städtebau
Stadtgestaltung/Wettbewerbe
Technikumstrasse 81, Postfach
8402 Winterthur

Bauvorhaben
Projektierung und Ausführung des Neubaus Polizeigebäude Obermühlestrasse beim Werkhof des Tiefbauamts.

Verfahren
Das Verfahren wird zweistufig und anonym durchgeführt, die 1. Stufe als Ideenwettbewerb (städtebauliche Idee/Polizeigebäudekonzept), die 2. Stufe als Projektwettbewerb (Gesamtprojekt Polizeigebäude). Es handelt sich um ein Submissionsverfahren im Staatsvertragsbereich.
Die Verfahrenssprache ist Deutsch.

Teilnahmeberechtigung
Teilnahmeberechtigt am Wettbewerb sind Architekten im Team mit Fachleuten aus den Bereichen Landschaftsarchitektur, Statik, Haus- und Leittechnik, u.a. mit Sitz in der Schweiz oder in einem Vertragsstaat des GATT/WTO-Übereinkommens über das öffentliche Beschaffungswesen, soweit dieser Staat Gegenrecht gewährt.

Preisgericht
Das Preisgericht setzt sich wie folgt zusammen:
– Silva Ruoss, Architektin, Zürich
– Astrid Staufer, Architektin, Frauenfeld
– Roger Boltshauser, Architekt, Zürich
– Michael Hauser, Stadtbaumeister Amt für Städtebau (Moderation)
– Katrin Gügler, Amt für Städtebau

Termine
Anmeldung bei der ausschreibenden Stelle bis 17. Februar 2012
Eingabe Unterlagen 1. Stufe 23. März 2012
Realisierung voraussichtlich ab 2016

Bezug der Ausschreibungsunterlagen
Interessenten können auf der Webseite http://bau.winterthur.ch/wettbewerbe unter *Neues Polizeigebäude Obermühlestrasse* das Programm zum Wettbewerb beziehen. Die Arbeitsunterlagen können nach direkter Einzahlung der Schutzgebühr bei der ausschreibenden Stelle bezogen werden.

Stadt Winterthur, Amt für Städtebau